



Retenue CAF me paraissant bizarre

Par **Simon Roux**, le **20/11/2018** à **16:26**

Bonjour,

Moi et ma compagne bénéficiaire du RSA couple et de l'APL.

Le 6 Novembre, voyant que la Caf m'avait retenue env. 212e sur notre RSA je l'appelle pour avoir des explications.

Le technicien me rappelle et m'informe que la retenue est divisée en 48e de frais de justice et de contentieux (huissier) correspondant à un échelonnement sur un montant de 300e ainsi que d'un trop perçu d'APL datant de Mai 2017 d'un montant de 164e.

En Mai 2017 j'étais en effet en couple avec ma compagne mais nous ne vivions pas ensemble, elle avait un appartement sans bénéficier des APL et j'avais le mien en bénéficiant des APL.

Le technicien me dit donc que je n'avais pas le droit d'avoir mon APL ce qui est la première chose que je trouve bizarre.

Là dessus je lui demande d'où viennent ces frais de justice et de contentieux, il me réponds qu'ils ont mandatés un huissier de justice afin de récupérer la somme correspondant au trop perçu d'APL (celle là même qu'ils m'ont retenu ce mois-ci d'un montant de 164e).

Je m'interroge donc sur le fait que:

Premièrement ils considèrent l'APL de Mai 2017 comme trop perçu alors que ma compagne et moi vivions chacun chez soi

Deuxièmement qu'ils fassent appel à un huissier de justice alors qu'ils font des retenues habituellement et sur ce cas aussi.

Troisièmement que les frais d'huissiers soient payés sous forme de retenues

Et enfin quatrièmement qu'ils ne soumettent pas le trop perçu d'APL à un échelonnement vu notre situation financière.

Je ne peux pas subvenir à mes besoins alimentaires ce mois-ci, sans parler de payer factures et loyer, ni payer d'essence.

Je ne sais plus quoi faire, 4 appels sur 5 à la Caf mènent sur de la langue de bois et j'ai vraiment besoin d'une solution car avec les 3 centimes qu'il me reste je ne vois pas comment faire jusqu'au début du mois prochain.

Je vous remercie d'avance de votre réponse.

Simon

PS: aucun courrier ne m'a informé d'une quelconque retenue.

Par **youris**, le **20/11/2018** à **17:31**

bonjour,
vous pouvez saisir de votre litige le médiateur de votre CAF.
Salutations

Par **Simon Roux**, le **21/11/2018** à **16:12**

Bonjour youris,
Je vous remercie de votre réponse, je vais essayer cela, je vous tiens au courant.

En vous souhaitant une bonne journée, amicalement

Simon